



Québec, le 9 août 2018

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/18-99**

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Nombre d'élèves à la formation générale des jeunes qui résident sur le territoire de la ville de Québec, selon l'âge et le sexe de l'élève, au primaire et au secondaire, pour l'année scolaire 2017-2018;
- Nombre d'élèves à la formation générale des jeunes qui résident sur le territoire de la ville de Québec, l'ordre d'enseignement et le niveau scolaire, de 2012-2013 à 2017-2018;
- Personnel enseignant à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement pour les commissions scolaires qui desservent le territoire de la ville de Québec.

Vous trouverez en annexe des documents qui répondent à votre demande. Toutefois, il est à noter que les données de l'année scolaire 2017-2018 sont provisoires.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 3

Nombre d'élèves de niveau primaire et secondaire résidant sur le territoire de la ville de Québec,
selon l'ordre d'enseignement et le niveau scolaire, 2012-2013 à 2017-2018^P

Formation générale des jeunes						
Ordre d'enseignement	Effectif					
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ^P
Primaire	24 727	25 408	26 367	27 467	28 774	29 901
Primaire, classe 1	4 537	4 758	5 092	5 267	5 246	5 382
Primaire, classe 2	4 230	4 469	4 661	4 970	5 279	5 255
Primaire, classe 3	3 940	4 190	4 433	4 741	5 025	5 158
Primaire, classe 4	4 070	3 938	4 235	4 399	4 595	5 083
Primaire, classe 5	4 016	4 055	3 939	4 204	4 421	4 610
Primaire, classe 6	3 934	3 998	4 007	3 886	4 208	4 413
Secondaire	21 383	20 731	20 582	20 615	20 566	21 070
Secondaire, classe 1	4 241	4 349	4 405	4 366	4 217	4 566
Secondaire, classe 2	4 337	4 231	4 250	4 410	4 341	4 301
Secondaire, classe 3	4 592	4 420	4 318	4 348	4 434	4 397
Secondaire, classe 4	4 120	3 995	3 935	3 874	3 988	4 104
Secondaire, classe 5	4 093	3 736	3 674	3 617	3 586	3 702
Total	46 110	46 139	46 949	48 082	49 340	50 971

^P: Les données de l'année scolaire 2017-2018 sont provisoires.

Note: Incluant les réseaux d'enseignement public, privé et gouvernemental.

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2018-01-25.

Nombre d'élèves de niveau primaire et secondaire résidant sur le territoire de la ville de Québec, selon l'âge au 30 septembre et le sexe, 2017-2018^P

Formation générale des jeunes			
Âge au 30 septembre	Ordre d'enseignement		
	Primaire	Secondaire	Total
Féminin	14 759	10 447	25 206
5 ans	22		22
6 ans	2 561		2 561
7 ans	2 526		2 526
8 ans	2 518		2 518
9 ans	2 450		2 450
10 ans	2 297	6	2 303
11 ans	2 157	49	2 206
12 ans	215	1 929	2 144
13 ans	13	2 010	2 023
14 ans		2 120	2 120
15 ans		2 042	2 042
16 ans		1 909	1 909
17 ans		291	291
18 ans et plus		91	91
Masculin	15 142	10 623	25 765
5 ans	14		14
6 ans	2 508		2 508
7 ans	2 596		2 596
8 ans	2 653		2 653
9 ans	2 450		2 450
10 ans	2 368	1	2 369
11 ans	2 240	37	2 277
12 ans	298	1 872	2 170
13 ans	15	2 001	2 016
14 ans		2 075	2 075
15 ans		2 169	2 169
16 ans		1 947	1 947
17 ans		388	388
18 ans et plus		133	133
Total	29 901	21 070	50 971

^P: Les données de l'année scolaire 2017-2018 sont provisoires.

Note: Incluant les réseaux d'enseignement public, privé et gouvernemental.

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2018-01-25.

Personnel enseignant à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement
pour les commissions scolaires qui déservent le territoire de la ville de Québec

		Année scolaire
		2016-2017
		ETP
732000 de la Capitale	1 Préscolaire 4 ans	5,84
	2 Préscolaire 5 ans	149,23
	3 Primaire	836,69
	4 Secondaire	525,62
	6 Prés. 4 ans 5 ans et primaire	78,42
	7 Primaire et secondaire	0,01
	8 Prés. primaire et secondaire	138,68
	11 Non spécifié	0,42
733000 des Découvreurs	1 Préscolaire 4 ans	1,00
	2 Préscolaire 5 ans	60,96
	3 Primaire	429,04
	4 Secondaire	274,08
	6 Prés. 4 ans 5 ans et primaire	12,74
	7 Primaire et secondaire	0,12
	8 Prés. primaire et secondaire	64,77
	11 Non spécifié	0,72
734000 des Premières-Seigneuries	1 Préscolaire 4 ans	1,50
	2 Préscolaire 5 ans	147,02
	3 Primaire	813,33
	4 Secondaire	526,88
	5 Prés. 4 ans et 5 ans	2,74
	6 Prés. 4 ans 5 ans et primaire	51,19
	7 Primaire et secondaire	9,62
	8 Prés. primaire et secondaire	138,89
	11 Non spécifié	0,69
881000 Central Quebec	2 Préscolaire 5 ans	29,36
	3 Primaire	194,24
	4 Secondaire	139,55
	6 Prés. 4 ans 5 ans et primaire	0,29
	8 Prés. primaire et secondaire	26,91
	11 Non spécifié	0,67

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).